NUMERO LXXIV.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 16. Septembre 1803.

EXTRAIT *d'une Lettre de* LISBONNE *du 4. Août.*

"NOTRE Ville a été exposée durant quatre jours à un tumulte, qui a fini par coûter du sang: Il commença par une querelle entre deux Régimens de Troupes réglées de notre Garnison & le Régiment de la Garde de Police: Ils en vinrent aux mains; & plusieurs Hommes de l'un & d'autre restèrent sur la place: Le Peuple prit parti contre le Régiment de Police; néanmoins l'on parvint à séparer les Combattans, & à faire rentrer les choses dans l'ordre; ce à quoi contribua beaucoup le Comte de *Nouvion*, Emigré Français, à la tête d'un Détachement de la Garde de Police. Un des Régimens, commandé par Don *Gomez Freire*, a été exilé à Alcaçar, & son Commandant arrêté Prisonnier d'Etat. Depuis ce desordre, la Garde de Police & les Patrouilles ont été doublées; & la tranquillité est rétablie dans ce moment. — Le Convoi, que nous attendons de l'*Angleterre*, est entré dans nos Ports, consistant en une centaine de Bâtimens de différente grandeur."

EXTRAIT *d'une Lettre de* HAMBOURG *du 6. Septembre.*

"Un mystère presqu'impénétrable couvre toujours les Négociations, entamées pour adoucir le sort du *Nord* de l'*Allemagne*, Victime innocente de la querelle entre la *France* & l'*Angleterre*. Une partie du Public se flatte cependant de voir sortir bientôt de cette obscurité quelque lueur & même une perspective plus ou moins heureuse. Il ne manque pas de bruits, suivant lesquels on auroit commencé à la Cour de *St. James*, à prêter l'oreille aux représentations, qui y ont été faites en faveur de la liberté des Fleuves Allemands. Encore ces bruits sont-ils accompagnés d'autres rapports, également vagues & incertains, mais très-propres au moins à concilier aux premiers quelque croyance; tel est sur-tout le dire, que le nombre des Troupes *Françoises* dans le *Hanover* doive être diminué. Des rapports semblables, soutenus puissamment par le désir de les voir vérifiés; le sont encore par un événement, d'où il est difficile en effet au Public de ne pas augurer bien pour la sûreté future de nos Contrées; c'est la dissolution du Corps-d'Armée *Danois*, qui venoit de se réunir dans le *Holstein* & le *Schleswig*. Il est une autre circonstance encore, qui excite beaucoup de curiosité en ce moment; sçavoir, la convocation d'une Assemblée-générale des Etats du *Hanover* par le Commandant en chef *Mortier*: Cette Assemblée a dû être ouverte le 2. de ce mois dans la Ville de *Hanover*; on désire avec impatience d'être instruit des propositions, que le Général *François* lui aura faites; on les lie d'avance aux bruits du jour, quelque peu fondés qu'ils soient."

De PARIS, *le* 23. Fructidor (10. *Septembre.*)

Les Journaux de cette Capitale sont maintenant d'une stérilité sans exemple. C'est un phénomène rare dans l'Histoire que le défaut absolu de grands sujets à traiter, depuis les quatre mois à-peu-près que la *France* & l'*Angleterre* ont remis de nouveau au sort des Armes la décision des plus grands intérêts. Sous ce rapport une des Feuilles *Parisiennes* ne dit pas sans raison, que les sources des Nouvelles publiques sont aussi basses aujourd'hui que les eaux de la *Seine*, presque taries & dormantes en quelques endroits par suite de la longue sécheresse de l'Eté. Mais le calme qui a fait faire ce rapprochement, un calme aussi peu commun, s'il doit être interrompu, ne le sera que par un orage d'autant plus terrible. Le Gouvernement *François*, ayant à lutter avec une grande Puissance Maritime sans Marine, ne songe à la Guerre que pour ainsi dire, pour s'occuper des projets extraordinaires, que sa nouvelle position lui a inspirés. Le Gouvernement *François* ne cesse de se préparer à combattre l'*Angleterre* avec l'Ar-

mée de terre de la République. Les Troupes de celle-ci se dirigent de tous les Départemens vers les Côtes de la *Manche*; & l'activité des armemens, qui s'y font pour transporter les Divisions Républicaines sur le rivage ennemi, semble indiquer l'idée de quelque tentative prochaine de ce genre, ne fût-elle qu'un effort préliminaire. Le profond secret, gardé sur tous ces plans, permet peu de hazarder des conjectures à leur égard: Néanmoins ce qui encore & sur-tout devroit les faire croire très-avancés & près d'être effayés, ce seroit le prompt retour du *Premier-Consul* dans la ci-devant *Belgique*, qui continuë d'être annoncé comme devant avoir lieu dans une quinzaine de jours, mais qui pourra aisement souffrir de nouveaux délais dans une occasion aussi majeure. En attendant, une partie de la Garde *Consulaire* & des autres Corps de Troupes, réunis à *Paris* & dans les environs, paroît sur le point de dévancer aussi le Chef du Gouvernement. Celui-ci a fait faire au préalable à ces Forces de grandes manoeuvres Militaires dans les Plaines voisines de la Capitale. Ce spectacle y a été renouvellé jusqu'à trois fois dans ces semaines-ci: Il a eu lieu avant-hier pour la dernière fois, avec le plus grand éclat, sur le vaste Terrein, situé entre *Neuilly*, *Anières*, *Mousseaux* & *Colombe*; dix-huit mille Hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie, tous à pié, y ont exécuté alors avec une précision étonnante des évolutions, dirigées par le *Premier-Consul* lui-même, en présence d'une foule immense de Spectateurs.

Jusqu'à ce que la Guerre amène des Expéditions plus importantes, celles des Navires particuliers armés en Course sont le sujet des récits des Papiers de *France*. L'engagement d'un Corsaire *Bordelais* avec un gros Vaisseau *Anglois* de la Compagnie des *Indes* a sur-tout excité l'attention. Les particularités suivantes viennent d'en être publiées d'après une Lettre de *Bordeaux*.

BORDEAUX, *le* 19. Fructidor.

„ On connoît déjà le Combat, que la Frégate *la Bellone*, armée dans notre Port par le Citoyen *Conte*, & commandée par le Capitaine *Perroud*, a eu à soutenir contre un Vaisseau de la Compagnie *Angloise* des *Indes*. Les détails de ce beau fait d'armes méritent d'être publiés, parce qu'ils offrent l'idée & l'exemple de la manière, qu'il convient à notre Marine d'adopter. "

„ *La Bellone* avoit déjà fait trois Prises, lorsqu'elle rencontra le Vaisseau *le Lord Nelson*, revenant du *Bengale*, portant [illegible] nons (20. de 18. dans la Batterie basse, de 12. en Batterie haute,) & ayant 120. mes d'Equipage & 30. Passagers, la plus des Militaires, & qui tous se sont battus *Bellone*, la meilleure Voilière de l'Escadre n'avoit que du Canon de 8, avec 200. & ques Hommes d'Equipage, embarrassé le besoin de contenir 56. Prisonniers, demment faits. Malgré cette évidente riorité de forces relatives, le Capitaine *roud* n'a pas voulu laisser passer impuné devant lui un *Anglois*: Il s'en approche, taque, & voit bientôt, que l'abordage le seul moyen de succès. Ce n'est qu troisième tentative qu'il parvient à accro le Vaisseau ennemi, & à jetter sur son 40. à 50. Braves, qui s'en rendent m le Pistolet & le Sabre à la main, après plus vigoureuse résistance. Les *Anglois* eu 37. blessés; nous en avons eu 19, quelques Hommes tués. Ils ont caché morts, en les jettant de suite à la mer: ce nombre se trouvent un Colonel, le du Capitaine & deux Officiers. Le Capitaine *Anglois* est lui-même blessé. Suivant de Chargement, qu'a apporté le Capitaine *Perroud*, la prise du *Lord Nelson* vaut incontestablement sept à huit Millions.

„ *La Bellone* escortoit le Bâtiment, que le sixième jour, & au moment d'entrer dans le Golfe de *Gascogne*, elle apperçut un Vaisseau *Anglois* de 74, qui se disposoit à leur donner la chasse. Pour garantir sa prise, *Perroud* ordonna à celle-ci de continuer contrebord, tandis qu'il iroit provoquer le Vaisseau pour l'attirer vers lui. Cette manoeuvre lui a réussi, en occupant pendant 30. minutes le Vaisseau chasseur, & en mettant ainsi sa Conquête à l'abri d'une reprise: Mais, perdant sa manoeuvre, il l'a perduë de vuë, & n'a pu depuis la rejoindre en mer.

„ *La Bellone* est au *Port-du-Passage*. Le Capitaine *Perroud* croit, que les vents, qui ont régné, ont empêché *le Lord Nelson* d'entrer dans le Golfe, & qu'il aura cherché à entrer à *Vigo*, à *Cadix*, ou aux *Canaries*. Ce Navire, par sa force & par l'Equipage nombreux de bord, a l'avantage d'être à couvert de toute attaque de la part des Corsaires *Anglois*, qui infestent les Côtes d'*Espagne* comme celles de *France*: On en attend des Nouvelles prochaines.

Cinq p. c. conf. 54. Francs 65. Centimes.

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES du 30. *Août.*

„ L'enthousiasme, pour s'engager dans les Corps Volontaires, étoit devenu tout-à-coup si empressé & si général, qu'à la fin l'on a dû croire, que ce n'étoit pas le seul Patriotisme, qui provoquoit ces offres, mais qu'on avoit aussi en vuë, en s'enrôlant dans un des dits Corps, de s'exempter

vice dans les Troupes réglées ou dans lice ordinaire: Du moins c'eſt le mo- qu'on ſuppoſe à une Lettre-Circulai- ue Mylord *Hobart*, Secrétaire-d'E- écrite, il y a peu de tems, aux -Lieutenans des Comtés, pour les ir de ne plus accorder l'établiſſement uveaux Corps de Volontaires armés, n que le nombre de ceux, qui ont té mis ſur pié, ſurpaſſe plus de ſix totalité de la Milice légale: Et, par ne raiſon, il les informe, qu'il n'eſt néceſſaire de preſſer les Habitans de Diſtricts au ſervice, en vertu de l'Acte à la dernière Seſſion du Parlement pour défenſe du Pays. En conſéquence de Lettre, pluſieurs offres, pour former Corps-Volontaires, ont déjà été refu- Mais, comme il arrive presque tou- dans les meſures publiques, qu'elles nt pas abſolument ſans inconvénient, ci encore a cauſé des mécontens. re de ceux qui, dans la ſuppoſition acceptés, s'étoient déjà pourvus d'Ar- & d'Uniformes, ſe voient deçus dans attente & ſujets par-là au ſervice, dans les Troupes réglées, ſoit dans la e. Dans la Capitale même, le Corps Volontaires de *Glocester*, dont le Chef Duc de ce nom, ayant été informé, de ſix-cents Individus, qui s'étoient s pour y entrer, il n'en pouvoit être pté que trois-cents, tous réſolurent, commun accord, de ne point conſen- u triage, mais de mettre tous enſemble armes bas, plutôt que de ſe laiſſer ainſi ver. Mylord *Chetwynd*, leur Comman- les a engagés en attendant à ſuſpen- cette réſolution, juſqu'à ce qu'on ſça- les intentions définitives du Gouverne- à leur égard. Ce Corps avoit éprou- ces jours-ci, un fâcheux accident. ercant au feu, le 25. Août, une balle nit un des Spectateurs, à très-peu de nce du Duc de *Glocester* & de Mylord *ynd*. C'étoit une balle, dit-on, ée par inadvertance ſur l'arme d'un Vo- re, qui la veille avoit tiré au blanc. t des Particuliers, qui ſe diſtinguent la dépenſe, dont ils ſe chargent à cette tion; &, parmi les Seigneurs du pre- ang, encore dans l'âge de ſervir, il eſt peu, qui ne ſe ſoient engagés. Le de *Clarence*, Fils du Roi & Amiral, né ſon nom parmi les Volontaires du g de *Teddington*: Et un autre Fils du le Duc de *Cumberland*, a projetté de lever un Corps de Tirailleurs Volontaires, pour lequel il s'eſt déjà offert beaucoup de Candidats. — En même tems, outre notre Marine militaire, l'on penſe à la défenſe des Côtes par des Armemens particuliers. Mylord *Hobart* a formé un Plan à cet effet, par lequel il exhorte toutes les Villes & Places maritimes à armer des Bâtimens pour leur ſûreté particulière, & à équiper des Chaloupes-canonnières, ainſi qu'à engager dans le Corps des *Fencibles*-Marins tous les Habitans des Côtes, en état de porter les armes. "

„ Le Paquebot, *l'Aukland*, qu'on croyoit auſſi tombé entre les mains des Croiſeurs *François*, eſt heureuſement entré à *Falmouth*. Outre la Nouvelle de desordres, qu'il y avoit eu à *Lisbonne* par une querelle entre des Corps Militaires, il ne nous a apporté aucune particularité, ſi ce n'eſt qu'un Navire Marchand ſous Pavillon *Britannique*, allant de *Dublin* à *Oporto*, avoit été pris par un Corſaire *François* à l'entrée du Port & ſous le Canon même du Château *Portugais*. Il s'eſt établi dans les Ports de *Fergrol* & de *la Corogne* des Corſaires *François*, qui en ſortent pour faire des courſes dans ces parages, particulièrement contre les Vaiſſeaux Marchands, deſtinés pour cette partie de la Côte *Eſpagnole* & pour le *Portugal:* Ils avoient déjà conduit 9. Priſes dans l'un & l'autre de ces Ports. "

„ Suivant les Lettres de *Dublin*, dont les plus récentes ſont en date du 26. Août, il règne toujours de l'inquiétude en *Irlande;* & c'eſt particulièrement contre la Capitale, que paroiſſent ſe diriger les projets des Révolutionnaires, ſecondés par l'Etranger. De tems en tems, l'on ſaiſit des perſonnes ſuſpectes tant Indigènes qu'Etrangères, qui parcourent le Pays, ou qui viennent y débarquer. — Les *Ann. conſ. à.* 3. *p. c.* ſont à 54. & un quart. L'*Omnium* eſt à un discompte de 6. & trois quarts. "

De LA HAYE, *le* 12. *Septembre.*

Le Général-Major Comte de *Danneskiöld-Löwendal*, Envoyé-Extraordinaire de S. M. le Roi de *Danemarc*, a été ce matin en Conférence avec Mr. *van der Goes*, Secrétaire-d'Etat du Département des Affaires-Etrangères, & a préſenté à cette occaſion l'Agent de Sa dite Majeſté, Mr. *Goſſe*, pour être admis & reconnu en cette qualité par le Gouvernement *Batave*, de même que cela eut lieu à ſon égard en 1784. près les *Etats-Généraux*.

J. H. ZURMÜHLEN, *Juge ordinaire au Tribunal de l'Officialité de* Münster, Westphalie, *autorisé par les Commissaires de Régence, constitués* ad interim *de par Sa Majesté le Roi de* Prusse, *faisons sçavoir & ajournons tous ceux, qui ont quelque prétention à la Somme d'environ* 1000. *Ecus d'*Allemagne, *qui valent* 4000. *Livres de France, ici existant de la Succession de Mme la Marquise de* Courtarvelle, *née Comtesse de* Tilly de la Normandie, *décédée en cette Ville le* 16. *Avril* 1799; *fixant le terme de quatre mois à compter du jour de la première publication de la Présente, pour faire valoir au Tribunal d'Officialité, ou en personne ou par Procuration légitimement constituée, droit, créance ou prétention à la dite Succession de* Courtarvelle. *Enjoignons & ordonnons en outre, que, le terme des dits* 4. *mois étant échu, il sera procédé définitivement à l'affaire, & qu'alors toute prétention retardée ou négligée sera amortie à perpétuité.*

MÜNSTER, le 31. Mars 1803. De par le Juge ordinaire de l'Officialité,
(Signé) CRUSE, Greffier.

On vaquera au Comptoir de JACOB DULL & Fils *à* AMSTERDAM, *pendant le mois de Septembre courant, tous les jours (excepté les Samedis & Dimanches,) le matin de* 10. *heures jusqu'à midi, à l'annotation des remboursemens à faire des Obligations des Douanes de* DANEMARC, *datées de* Copenhague *le* 1. *Janvier* 1785, *depuis* No. 2[illegible] *qu'à* 2700, *& dont les derniers Coupons échoient le* 1. *Janvier* 1804. *On considérera prolongées telles Obligations, qui n'auront pas été présentées avant le* 30. *Septembre*

J. JARMAN, G. TWISK, Fils de Corn.; D. SAPORTAS, L. I. LAMAIS, VOEST, J. TWISK, Fils de Corn.; H. OGELWIGT, Junior; A. LANGERHUIZEN & I. DE LA PORTE, *Courtiers, mettront en vente, le Lundi* 3. *Octobre* 1803, STERDAM, *dans le* Oude-Zyds-Heeren-Logement, *à* 5. *heures du soir:* No. [illegible] *pagnie très-distinguée, bien située, & considérablement améliorée depuis peu d'années* RUST-RYK; *avec sa Maison de Maître fort logeable & d'une belle ordonnance, en seize Chambres tant d'enbas que d'enhaut, toutes tapissées dans le goût le plus moderne outre des Cuisines commodes, Chambres à Dessert & à provisions, Appartemens de Domestiques & autres; ainsi qu'avec une Ecurie à huit Chevaux, Remise de Carrosse, & Maison de Cocher, derrière lesquelles se trouve une autre Ecurie à* 44. *Chevaux, dont les Crèches, comme celles de la première, sont de pierres de taille; enfin avec une Cuisine à fours, une Laiterie & d'autres Bâtimens, Menagerie, Sallon, Ermitage, superbe Grille de fer avec des Piliers de pierres de taille, &c.; de plus, grand de jolies plantations à l'Angloise, différentes des Taillis, des Allées, des Viviers poissonneux & tortueux ou en forme ovale, de grands dins potagers & à Couches, avec des Serres neuves en pierres, des Espaliers très-étendus Pêchers, Abricotiers & autres Arbres fruitiers des plus exquis, ainsi que des Vergers rables, enfin un Echo fameux & admirable; le tout situé à* Muiderberg, *dans la plus agréable de ce Village.* No. II. *Quatre* Schepel *environ de Terre labourable gue, entourés d'un Taillis de près de* 600. *toises, outre un Bois taillis avec une excellente cière maçonnée; le tout situé sous la Jurisdiction de* Muiderberg. No. III. *Neufs en pré, bien entretenus, grands environ de neuf arpens, & situés dans le* Noordpolder *dite Jurisdiction.* No. IV. *Six Champs semblables en pré, grands environ de six arpens tués dans le même* Noordpolder. No. V. *Cinq autres Champs semblables en pré, grands viron de six arpens, & situés comme les premiers.* No. VI. *Six autres Champs semblables pré, grands environ de six arpens, & situés comme les premiers.* No. VII. *Un petit Bois lis, grand environ de* 400. *toises, & situé au* Eng. No. VIII. *Un beau Banc dans l'Eglise* Muiderberg. — *Le tout est décrit plus amplement dans des Affiches publiques, & est à vendre Lundis, Mercredis & Samedis, à condition, pour le* No. I, *qu'on soit muni d'un Billet trée, signé par l'un des Courtiers sus-dits. Les Titres de propriété & les conditions de Vente pourront être examinés, pendant les quatre jours qui précéderont la Vente, & le jour de la Vente même, à l'Etude des Notaires* Huntum & Karsseboom.

Les Courtiers sus-dits présenteront encore à vendre, le Vendredi & le Samedi, 21. & 22. Octobre 1803, *à la Campagne sus-dite, quelques Meubles & autres Effets, Ornemens de Jardin, Instrumens du Jardinage, Couches, de la terre grasse & des Engrais, un Chariot* Françoise, *des Chariots de Paysan, des Charettes, une Barque à rames, des Chevaux, Vaches, & tout ce qui sera présenté ultérieurement.*

On désire de louer dans la Ville de LEYDE *des Chambres garnies ou non-garnies premier étage, dont deux au moins doivent être pourvues de Cheminées, & qui soient situés dans un des plus beaux Quartiers de la Ville, chez des Bourgeois honnêtes. On s'adresser par Billet à* Leyde *chez* la Veuve M. CYFVEER, *sur le* Rapenbourg, Amsterdam *chez* J. R. POSTER, *Libraire, à côté de la Bourse.*

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 16. Septembre 1803.

EXTRAIT d'une Lettre de FRIBOURG, *en* Suiſſe, *du* 1. *Septembre.*

PAR ſuite de la réſolution de la Diète *Suiſſe* de renvoyer à ſes Commettans mêmes l'examen définitif des Traités d'Alliance défenſive & de Capitulation Militaire à conclure avec la *France*, ce ſont les Gouvernemens Cantonaux qui depuis s'occupent d'une tâche auſſi importante qu'épineuſe. On ſçait déjà, que pluſieurs ces Gouvernemens ont conſidéré cette tâche comme telle, & y ont conſacré par con- leur de longues Séances & méditations. Il n'eſt pas à prévoir juſqu'ici quel ſera le réſultat emblables recherches, dans les dix-neuf Cantons, ſur la convenance d'engagemens d'une équence d'autant plus grande que, pris une fois, ils doivent lier la Patrie pour un tems fini. Les déciſions Cantonales ſont cependant attendues ici dans peu: Elles doi- être conſignées dans des Inſtructions particulières, que rapporteront à la plûpart Députés à la Diète les Conſeillers, attachés à leurs Légations reſpectives & partis ne occaſion pour les Cantons. — Une autre affaire ſe discute encore entre la *France* Helvétie; c'eſt celle de la fourniture des Sels, que fait le premier Pays au dernier. le desavantage des conditions, dictées à cet égard en 1798. par le Deſpotisme *torial* de *France*, a été ſenti enſuite, ſoit ſous le rapport du prix, ſoit ſous celui la quantité du Sel, dont on ſe trouve ſurchargé. Les circonſtances actuelles ont permettre de réclamer contre un Impôt onéreux, mis indirectement de cette manière ur la *Suiſſe*; & il paroît, qu'il y aura lieu à des modifications."

Tandis que ces matières ſe préparent pour les débats de la Diète, celle-ci ne s'eſt es occupée, dans le cours de ſes dernières Séances, que d'affaires domeſtiques, toutefois intéreſſantes auſſi en général. On y a discuté deux objets principaux e nature bien différente, le ſort des *Juifs*, & celui des Couvens & Corporations eſiaſtiques. Les *Juifs* du nouveau Canton d'*Argovie* & ceux de l'ancien Canton de en demandoient, non pas cette fois la jouiſſance des droits Politiques de Citoyen, celle des droits Civils & d'une libre Induſtrie; leurs Pétitions étoient munies de la commandation du Miniſtre de *France*. Après une très-longue discuſſion, la Diète a olu de renvoyer ces Requêtes aux Autorités du Domicile des Pétitionnaires; de com- niquer au Général *Ney*, par une Lettre particulière, les motifs de cette meſure; & nviter tous les Cantons à donner, pour l'année prochaine, à leurs Députés près la ète, des Inſtructions ſpéciales touchant le ſort des *Juifs*. Celui des Couvens & Cor- orations Eccléſiaſtiques a été agité, à l'occaſion de la motion formelle, faite par Mr. auch, Député du Canton d'*Uri*, " pour rétablir tous les Couvens ſupprimés, & pour les ré-intégrer dans la poſſeſſion & l'adminiſtration de leurs Biens, ainſi que dans le droit de recevoir des Novices." Cette Motion fut ſur-tout appuyée, à la Diète, la conſidération, que les Couvens étoient les ſeuls Etabliſſemens publics d'éduca- n & d'inſtruction pour toute la *Suiſſe Catholique*. Les Députés *Proteſtans* crurent de- oir s'abſtenir de prendre à l'égard des Couvens une déciſion obligatoire pour toute la *Suiſſe*, pluſieurs Députés, indiſtinctement des deux Religions, ſe prononcèrent contre la Motion, & prononcèrent, que le ſort des Couvens devoit dépendre de la détermination, que pren- oient à leur égard les Gouvernemens des Cantons, où ils étoient ſitués reſpectivement. Enfin, après bien des débats, la Diète a nommé une Commiſſion de ſix Députés, trois Catholiques & trois *Proteſtans*, qui devra examiner: " 1°. Si la reſtitution des Biens des " Couvens a été décidée par l'Article, contenu à leur égard dans l'*Acte de Médiation*; " 2°. ſi cette reſtitution doit avoir lieu d'après un principe obligatoire pour tous les Can- " tons; 3°. ſi la Diète eſt autoriſée à prendre en cette occurrence une détermination gé- " nérale; 4°. de quelle nature ſont les relations des Couvens & Corporations Eccléſiaſ- " tiques avec les Gouvernemens, dans le reſſort deſquels ils ſont ſitués."

Les délibérations les plus récentes de la Diète ont regardé auſſi les indemnités & les remercimens dûs au *Land-Amman* actuel de la *Suiſſe*, ainſi que la déſignation for- melle d'un nouveau Chef-Magiſtrat de la Confédération pour l'année ſuivante. Une Somme de 3000. Livres de *Suiſſe* a été alloüée au *Land-Amman* d'*Affry*, pour l'indemni-

ſer de ſes dépenſes extraordinaires de repréſentation, non-compriſes dans ſes Ch... & la Diète a conſigné en même tems dans ſes Régitres l'expreſſion de ſa vive rec... ſance pour l'Adminiſtration de ce Chef-Magiſtrat & pour les ſervices rendus par ... choſe publique. Trois Membres de la Diète ont été chargés de ſe rendre auprès ... néral d'*Affry*, pour lui transmettre authentiquement des déterminations auſſi hon... pour ſa perſonne. C'eſt le 1. Janvier prochain, qu'il ſera remplacé, dans ſa M... ture, par l'Avoyer *Bernois* Mr. de *Wattenwyl*, de même que le Canton de *Fribourg* ... alors par celui de *Berne* dans la qualité de Canton-Directorial de la *Suiſſe*. Un ... de la Diète a prononcé ſolemnellement ce premier changement périodique du Sy... Gouvernement & de la perſonne du Chef-Magiſtrat, en conformité des dispo... de la préſente Conſtitution Fédérale. "

„ Parmi les notifications dignes de remarque, qui ont été faites nouvellement ... Diète par le *Land-Amman* d'*Affry*, eſt celle qu'il avoit nommé les Conſeillers de ... tion *Andermatt* & *Toggenbourg*, & le Capitaine *Duguet*, pour lever les Scellés ... ſur les Magaſins d'Armes du Pays de *Vaud*, & pour reſtituer à tous les Cantons ... Armes y renfermées. Cette reſtitution, attenduë avec impatience, mettra le ſceau ... pacification de l'*Helvétie*. La tranquillité intérieure, gagnée à la dernière interv... du Gouvernement *François* dans les affaires *Suiſſes*, a été le grand ſujet des remerci... adreſſés au Médiateur par les Députés des Cantons, auſſi-tôt après l'ouverture ... Aſſemblée: La Lettre, qui les contenoit (*voyez notre* Supplément *du* N°. LXI, ... été envoyée à *Paris* par le *Land-Amman*, le *Premier-Conſul* y a fait la Répon... deſſous, communiquée également à la Diète, ces jours paſſés, par le Général d'A...

BONAPARTE, Premier-Conſul, *aux Citoyens* Land-Amman *& Membres de la Di... Générale de la* SUISSE.

„ CITOYENS LAND-AMMAN ET MEMBRES DE LA DIÈTE-GÉNÉRALE DE LA SUISSE, Vous me rappellez l'un des plus heureux momens de ma vie, lorsque ... m'écrivez, que l'*Acte de Médiation* vous a épargné la Guerre Civile. C'eſt dans cette ... que j'avois déféré au voeu de la *Suiſſe* entière, & que j'étois intervenu dans ſes diſcor... L'expérience a ſervi de guide pour la baſe de vos Inſtitutions actuelles: Elle peut en ... pour la continuation des rapports, qui ſubſiſteront entre la *France* & votre Pays; ces ... ports ſont fondés ſur des ſentimens d'affection & d'eſtime, dont j'aimerai toujours à ... des témoignages à votre Nation. "

A SAINT-CLOUD, *le* 30. Thermidor *an* 11. (18. *Août* 1803.) (*Signé*) BONAPARTE.

De HAMBOURG, *le 9. Septembre.* Les ouvertures, faites le 2. de ce mois par ... Général *François*, *Mortier*, aux Etats raſſemblés du *Hanover*, ont été d'une nature ... peu agréable pour cet Electorat que peu conſolante pour le reſte du *Nord* de l'*Alle*... *gne*. Il ſuffit de dire, qu'il s'y eſt agi du payement de deux mois arriérés de la Solde ... Troupes *Françoiſes*, ainſi que du ſecours à prêter par les Autorités *Hanovriennes* à ... Lagénieurs *François*, chargés de fortifier différents points des bords de l'*Elbe* & du *Wé*...

ARTICLES *de* MUNICH *& d'*AUGSBOURG, *inſérés dans les Papiers de France.*

„ MUNICH, 31. *Août.* L'exiſtence de la Langue *Maltaiſe* de *Bavière* eſt de nouv... menacée. Cette Langue, qui fut établie ſous le Règne de l'Electeur *Charles-Théodore*, ... eut en dotation, pour une aſſez grande valeur, des Biens-fonds dont avoient joui juſqu'... là divers Inſtituts publics d'éducation & autres. L'Electeur actuel, dès ſon avénement ... Gouvernement, ſupprima la Langue de *Bavière* & ordonna la reſtitution des Biens aux ... bliſſemens publics, à qui on les avoit fait perdre pour en gratifier cette nouvelle Inſtitu... Mais le vif intérêt, que l'Empereur de *Ruſſie*, *Paul* I, prit tout-à-coup à l'Ordre de *Ma*... & le mécontentement, qu'il témoigna de la ſuppreſſion de la Langue de *Bavière*, engagè... l'Electeur à revenir ſur cette détermination. On annonce aujourd'hui dans le Gouverne... *Bavarois* des diſpoſitions à remettre à exécution ſon premier Arrêté, quant aux Biens ci... jadis en faveur de l'Ordre de *Malte*, ſans s'arrêter à l'invitation, qui lui a été faite par l'... *triche*, de ſe les attribuer en compenſation ou comme indemnité de la perte de ſon ... d'*Eichſtädt*. A cet égard, l'Electeur perſiſte dans la déclaration, qu'il a faite, de ſe ... de réclamer pour cette perte une indemnité complette & effective, conſiſtant en Biens ... médiats, & non pas en biens Médiats, qu'en vertu de ſes droits de Suzerain il peut tou... quand il le jugera à-propos, réunir au Domaine de l'Etat. "

„ AUGSBOURG, 1. *Septembre.* Nous recevons enfin quelques détails ſur la Convention, qui fut conclue, il y a quelque tems, à *Anſpach*, entre le Miniſtre-d'Etat *Prusse*... ton de *Hardenberg*, & le Miniſtre-d'Etat *Bavarois*, Baron de *Montgelas*. Juſqu'ici ... on ſçavoit, que ces deux Miniſtres avoient ſigné un Traité relatif à pluſieurs ... *Françoiſe*, après quoi ils étoient retournés, l'un à *Berlin* & l'autre à *Munich*. ... quelques hommes informés, que le projet, qui avoit exiſté, de céder la majeure partie du ...

à la Cour de *Munich*, moyennant une rétrocession du ci-devant Duché de au Roi de *Prusse*, ne s'est point réalisé, & que les Négociations à cet égard ont été à un moment plus opportun. Mais on est convenu de divers échanges partiels des Enclavemens *Würtzbourgeois* dans le Pays d'*Anspach*, & à des Enclavemens dans la Principauté de *Würtzbourg*. Le Traité a obtenu la Ratification des deux au nom desquels il a été conclu, & sera sans doute notifié d'une manière officielle de l'Empire *Germanique*. "

*SUITE de l'*EXTRAIT *des Nouvelles de* LONDRES *du 30. Août.*

Cour a reçu des *Indes-Occidentales* des Avis très-interessans, même inquiétans ues égards. Les Dépêches de l'Amiral *Duckworth*, qui commande les Forces de *ritanniques* à la station de la *Jamaïque*, sont en date du 4. Juillet: Il y mande, oquoit actuellement le *Cap-François* de *St. Domingue*, où il y avoit 2. Vaisseaux *François*, 6. Frégates, & 2. Corvettes. Cette petite Escadre étoit d'autant étroit, que les moyens de s'approvisionner lui étoient absolument coupés, & manquoit de toute communication du côté de terre. Le Général *Christophe*, qui ndoit les *Noirs* insurgés de *St. Domingue*, avoit envoyé peu auparavant un Pa- Parlementaire à un Vaisseau *Anglois*, qui croisoit à la vuë de l'Isle, pour deman- Vivres au Gouverneur de la *Jamaïque*, en lui offrant d'agir de concert contre çois, & de les expulser à forces réunies. Des Lettres particulières de la *Jamaï-* de la même date du 4. Juillet, anticipent déjà sur cette expulsion, en prétendant, Général *Rochambeau* avec toutes les Troupes & les Vaisseaux de guerre avoit *St. Domingue*: Mais ce rapport paroît être détruit par les Dépêches de l'Amiral *worth* lui-même: Et, quant à l'expulsion des *François* de *St. Domingue* par les révoltés, c'est un événement, que toutes les probabilités doivent faire regarder e plus à craindre qu'à désirer par l'*Angleterre*. Tous ceux qui connoissent la dis- portion énorme entre le nombre des *Blancs* gouvernans & des gens de couleur mai- à la *Jamaïque*, l'esprit qui anime ces derniers, la force qu'ils ont en mains, les de la contagion, l'imprudence des Maîtres *Européens*, le défaut de Réglemens qui leur devoir & la soumission des Esclaves; tous ceux, en un mot, qui connoissent la si- des Colonies *Européennes* dans les Isles de l'*Amérique*, particulièrement celle de la que, doivent trembler d'y voir répéter les scènes de *St. Domingue*: Et ce n'étoit pas- raison, que le Gouvernement *Britannique* favorisa, l'année dernière, l'Expédition *Fran-* pour y soumettre les *Noirs*. Une Lettre de *Kingston* dans la *Jamaïque*, de la sus-dite date Juillet, fait déjà appercevoir à quoi on doit s'attendre, si jamais les *Noirs* parviennent miner dans une Isle aussi considérable que *St. Domingue*. — " Les *Noirs* (y est-il dit) dominent actuellement en Vainqueurs à *St. Domingue*, & y donnent un exemple des plus cribles pour notre Colonie. Il n'y a que peu de jours qu'on a découvert parmi les ères, dans notre Ville de *Kingston*, une Conjuration très-dangereuse. La découverte est faite singulièrement. Un Esclave, qui avoit commis une faute grave contre son Maître, fut mis en prison. Quelques-uns de ses Camarades, craignant qu'il ne dé- nonçât la trame, dont il étoit l'un des Complices, & qu'il ne fît connoître tout leur Plan, dont il étoit instruit, lui envoyèrent des Comestibles empoisonnés: Il en prit sans défiance: Mais, s'appercevant aussi-tôt de leur effet, & en connoissant les Au- teurs, il entra dans une telle fureur, qu'il déclara aussi-tôt le motif de leur procédé à son égard & donna tous les détails du Complot: Ils avoient projetté de mettre le feu à la Ville de *Kingston* en différents endroits, de se révolter durant la confusion, & de massacrer tous les *Blancs*. Maîtres de *Kingston*, ils devoient enfuite faire éprou- ver le même sort aux *Blancs* dans le reste de l'Isle, où ils auroient établi leur domina- tion. Sur cette découverte, les principaux Conjurés ont été saisis: Et le 29. Juin quatorze d'entre eux ont été exécutés à mort. Actuellement nous sommes tranquilles, mais non pas sans inquiétude pour l'avenir. Les Colons *Blancs* de la *Jamaïque* ont de quoi maudire le jour qu'ils ont donné asyle aux Fugitifs de *St. Domingue*: Ce sont ceux-ci qui ont répandu le germe de la Révolte dans notre Isle, en présentant par-tout leurs principes Revolutionnaires, & en gâtant le coeur à nos *Nègres*, très- susceptibles de recevoir de pareilles impressions. — La *Gazette* de la *Jamaïque* nous apprend la prise de deux Frégates *Françoises*, remplies de Troupes de terre, qu'elles conduisoient à la *Guadeloupe*: Elles ont été amenées à la *Barbade*. " — En effet, Port-Enfoncé à la *Guadeloupe* une attaque, comme l'avoient déjà éprouvé *Ste. Lucie* & Tabago: Dans cette circonstance l'on y avoit arrêté tous les *Anglois*, qui se trouvoient

dans l'Isle; & on avoit mis un *Embargo* sur les Navires *François* dans le Port, quelques rapports, insérés dans les Feuilles de *Londres*, le Vaisseau de guerre *la Brétagne*, de 74. Canons, a été pris le 20. Juillet après un Combat de peu & conduit à la *Jamaïque* par les Fregates *l'Aquilon* & *la Marguérite* de 36. Canons. — Il ne manque plus de la Flotte Marchande de la *Jamaïque*, par la a reçu ces Avis, que trois Vaisseaux: Tous les autres sont successivement en nos Ports, la plûpart fort endommagés, la Tempête, que ce Convoi a essuyé trajet, ayant été si terrible, & les Navires tellement maltraités, qu'on ne se point depuis 1782. d'en avoir vu d'exemple. "

„ Si des raisons de prudence, à défaut des principes d'humanité, doivent fai de la proposition de seconder la Révolte des *Noirs* à *St. Domingue*, par venge tre le Gouvernement *François*, ce n'est pas avec moins de répugnance, qu'on d ger le projet d'appuyer la Révolte des Mécontens d'*Irlande* par haine contre vernement *Anglois*. Sans parler de l'horreur même, que la funeste expérience d dernières années a inspirée contre le système de faire la Guerre, en révolution Pays ennemi, il faut peu connoître l'*Irlande* & le génie des basses classes du Peu *landois*, pour ne pas présager d'avance, que, si jamais une Révolution y éclatoi sassinat de Mylord *Kilwarden* n'auroit été qu'un foible prélude à une scène de co d'horreurs sans frein ni mesure: Et, en apprenant les préparatifs d'invasion qui de part & d'autre, l'on ne sçauroit que ressentir une peine sensible de nous voir ainsi, au prix de tant de sang & de trésors, à une époque de Révolutions manq achevées, qu'on espéroit ne plus revoir de nos jours. Seize des fanatiques Co de la dernière Révolte de *Dublin* ont été traduits en Justice, le 23. Août, devant de Justice dans cette Capitale de l'*Irlande*: L'Accusation les présente comme co de *Haute-Trahison* au premier chef: Le principal d'entre eux est un nomm *M'Rourke*, qu'on regarde comme l'un des Chefs du soulèvement: Les autres sont de la lie du Peuple. Leurs Procès s'instruira d'après toutes les formes de la Loi: avoir entendu les Articles de l'Accusation contre eux, il leur a été accordé des Dél L'approche de ce Jugement solemnel a fait redoubler la vigilance contre toute tent la part des Associés: De-là il résulte des mesures sévères & des arrestations journ

De ROTTERDAM, *le* 15. *Septembre*. Les dernières *Lettres de* LONDRES avoient annoncé l'arrestation de quelques Etrangers, particulièrement de quelques *çois* & *Italiens*, saisis comme Espions ou suspects d'Espionnage: Ils parcouroient les des Comtés de *Kent* & de *Sussex*, les plus exposées à la descente, dont le Gou ment *François* menace l'*Angleterre*. Deux *Italiens*, nommés *de Voti* & *Joseph* ont été arrêtés comme Espions à *Perth* en *Ecosse* & traduits dans les Prisons d'*Edi* Aujourd'hui l'on vient de recevoir, par un Passager venu de *Londres*, Copie d'une clamation, renduë par le Gouvernement *Anglois* en date du 31. Août, & portant en stance: " Que tous les Etrangers, natifs de *France* ou des Pays en Guerre av „ *Grande-Brétagne*, qui se trouvent en *Angleterre* depuis le 1. Octobre 1801, de „ en sortir, ceux qui sont à *Londres* ou dans les environs avant le 13. Septembre „ ceux qui sont dans les Provinces avant le 20. du même mois; que le Gouverne „ leur procurera à *Gravesend* des Bâtimens pour leur transport; que ceux, qui ne „ lent point profiter de cette occasion, pourront recevoir leurs Passeports à *Londres* „ s'y embarquer; que ceux, qui, après les dits délais, seroient trouvés ne s'étant „ conformés à l'ordre, seront arrêtés & détenus en Prison, jusqu'à ce que l'occa „ s'offre pour leur transport, sans qu'on acceptera aucune caution ni sûreté pour „ relaxation; que ceux, qui rentreroient durant la Guerre, seront bannis de l'*Angle* „ pour toute leur vie. Sont exceptés néanmoins de cette disposition tous les Etran „ naturalisés ou ceux qui se trouvent au service d'un *Anglois* de naissance, ou qui „ ront reçu une permission particulière du Secrétaire-d'Etat &c. " — Les dern Nouvelles de *Londres* jettent aussi du jour sur la venuë du Général *Dumouriez* en *terre*, qui n'auroit point pour motif le désir d'être employé à une Expédition contre *France*, mais celui de prémunir l'*Angleterre* contre l'exécution de Projets, dont il a été lui-même l'Auteur dans le tems de la Guerre d'*Amérique*. (*Nous en parlerons amplement dans une Feuille prochaine.*)